

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, December 1973

Member State Governments announce Bills of environmental protection

Up to 30 November 1973 the Commission was informed of 12 Member-State bills on environmental protection. Upon a proposal from the Commission, the Council of Ministers decided on 5 March 1973 that national governments should inform the Commission and other Member States of any prospective legislation in order to permit the harmonization of emergency measures for the whole Community. When the Commission has been informed, it must examine the bills within two months and inform the country concerned whether or not it intends to present to the Council proposals for the whole Community on the subject in question. If, after five months, the Commission has sent no such proposal to the Council, the country may promulgate its law. In respect of three of the bills received, the Commission intends to present to the Council proposals for Directives applying to the whole Community.

2 May 1973, the Netherlands:

Bill on the control of the sulphur content of fuels.
The Commission will prepare a proposal for a Directive in respect of the above for the whole Community, which it will present to the Council early in 1974.

7 June 1973, France:

Bill on the fixing of a scale of values stipulating the qualities required for the production of feed water from surface water.
The Commission is preparing a proposal for a Directive.

27 June 1973, Great Britain:

Bill on the control of the dumping of industrial waste at sea.
For the time being the Commission is not preparing any proposals. The British law should, however, provide for its possible replacement by a Community Directive.

12 July 1973, Italy:

Bill to amend a law of 13 July 1966 on air pollution due to sulphur dioxide.
The Commission would like to point out that a proposal for a Directive on the sulphur content of combustible fuels is being prepared.

./.

13 July 1973, Belgium:

Bill on the control of the disposal of toxic waste.

For the time being, the Commission is not preparing any proposals.

The Belgian law should, however, provide for its possible replacement by a Community Directive.

27 July 1973, Great Britain:

Bill for a skeleton law on environment protection.

The following fields are of interest at Community level:

- Composition of fuels
- Control of disposal of toxic substances

The Commission is awaiting more detailed information.

27 August 1973, West Germany:

Two bills:

- Amendment of Water Resources Law
- Bundes-Emissionsschutzgesetz

These are being studied by the Commission.

14 September 1973, France: Two Communications to the Commission:

- Agreement between the Government and the Association of French Sugar Industries on the fixing of a maximum permissible quota for pollution caused by factories producing sugar from sugar beet.
- Bill on regulations for the disposal of used oil.

The Commission is studying both.

18 October 1973, West Germany:

Bill on the fixing of the sulphur content in light fuel oil and Diesel oil.

The Commission is studying the proposal.

31 October 1973, the Netherlands:

Bill concerning the disposal of chemical waste.

This is being studied by the Commission.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, décembre 1973

Communication par les gouvernements des Etats membres de projets de loi concernant la protection de l'environnement

Au 30 novembre 1973, la Commission avait déjà été informée de 12 projets de loi des Etats membres concernant la protection de l'environnement. Sur proposition de la Commission, le Conseil de ministres était convenu le 5 mars 1973 que les gouvernements des Etats membres informent la Commission et les autres Etats membres de leurs projets de loi en vue d'une harmonisation éventuelle, pour l'ensemble de la Communauté, des mesures d'urgence. Dans un délai de deux mois, à partir de la réception de l'information, la Commission doit examiner les projets et faire savoir à l'Etat membre intéressé si elle envisage de soumettre au Conseil des propositions en la matière pour l'ensemble de la Communauté. Si la Commission n'a pas présenté de proposition au Conseil dans un délai de cinq mois, l'Etat membre peut adopter la loi envisagée. Pour trois des projets qui lui ont été communiqués, la Commission a l'intention de présenter au Conseil des propositions de directive pour l'ensemble de la Communauté.

2 mai 1973, Pays-Bas:

Projet de loi réglementant la teneur en soufre des carburants. La Commission prépare une proposition de directive en la matière pour l'ensemble de la Communauté et la présentera au Conseil au début de 1974.

7 juin 1973, France:

Projet de grille définissant la qualité requise des eaux superficielles destinées à la production d'eau alimentaire. La Commission élabore une proposition de directive en la matière.

27 juin 1973, Grande-Bretagne:

Projet de loi instaurant un contrôle des rejets de déchets industriels en haute mer. La Commission n'envisage pas pour l'instant d'élaborer des propositions. La loi britannique devrait toutefois tenir compte d'un remplacement éventuel par une directive communautaire.

12 juillet 1973, Italie:

Projet de modification d'une loi de 13 juillet 1966 dans le domaine de la pollution atmosphérique par l'anhydride sulfureux. La Commission rappelle qu'elle prépare une proposition de directive concernant la teneur en soufre des carburants.

13 juillet 1973, Belgique:

Projet de loi relatif au contrôle de l'élimination de déchets toxiques. La Commission n'envisage pas pour l'instant d'élaborer des propositions. La loi belge devrait toutefois tenir compte d'un éventuel remplacement par une directive communautaire en la matière.

27 juillet 1973, Grande-Bretagne:

Projet de loi-cadre dans le domaine de la protection de l'environnement. Deux domaines présentant de l'intérêt du point de vue communautaire:

- la composition de carburants;
- le contrôle de l'élimination de substances toxiques.

La Commission attend des informations plus détaillées.

27 août 1973, République fédérale d'Allemagne:

Deux projets de loi:

- modification de la loi sur le régime des eaux;
- protection contre la pollution de l'air et contre le bruit.

La Commission examine ces deux projets.

14 septembre 1973, France:

Deux communications:

- contrat conclu entre le gouvernement et le syndicat national du sucre en France sur la détermination des flux maxima de pollution déversés par les établissements de production de sucre de betterave.
- projet de décret réglementant le rejet des huiles usagées.

La Commission examine ces deux projets.

18 octobre 1973, République fédérale d'Allemagne:

Projet de loi fixant la teneur en soufre du fuel léger et du gas-oil.

La Commission examine le projet.

31 octobre 1973, Pays-Bas:

Projet de loi concernant l'élimination de déchets chimiques.

La Commission examine le projet.